

FEMMES - SOCIÉTÉ

La prostitution : un choix ?

Sous le feu des projecteurs (ou plutôt des néons) et pourtant peu visibles, les prostituées font partie des personnes les plus stigmatisées de notre société. Phénomène banalisé sous prétexte qu'elle serait, dans certains cas, librement consentie, la prostitution interroge des structures bien plus larges que le triangle prostituée / souteneur / client.

Avec le soutien de

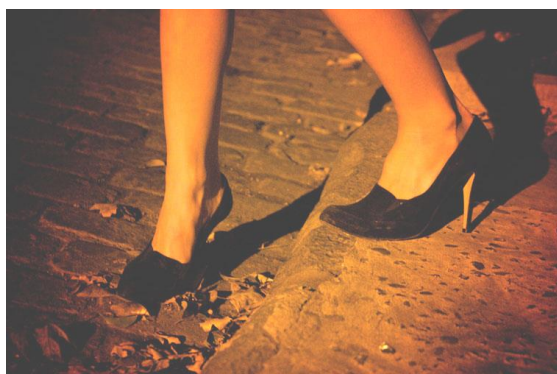


Femme publique ou citoyenne ?

Courtisane, putain, fille de joie, tapineuse, catin, péripatéticienne... Tant de noms pour une même personne, si souvent mise au ban de la société ! Dans les dictionnaires, la prostituée (notons bien : *la* prostituée, au féminin) est décrite comme une « femme qui, dans un but lucratif, livre son corps au plaisir sexuel d'un nombre indéterminé de partenaires.¹ »

Cette simple définition est, en soi, chargée de sens. La prostitution y apparaît comme un rapport, sexuel bien sûr, mais aussi récurrent et commercial. **L'argent est au cœur de la question** : un élément souvent négligé au profit de préoccupations morales.

Mais avant tout, il n'est pas inutile de rappeler l'évidence, c'est-à-dire que la prostituée – peu importe la manière dont on la qualifie – n'en est pas moins une femme, donc une citoyenne à part entière.



Quelles questions le système prostitutionnel soulève-t-il vis-à-vis de la société ? Cette analyse permettra de lever le voile sur quelques caractéristiques de ce qu'on appelle erronément « le plus vieux métier du monde ». Erronément, car cette expression donne à penser que la prostitution ferait partie de l'ordre naturel

des choses. Deux objections s'imposent donc d'emblée :

- Même si le phénomène plonge ses racines dans les tréfonds de l'histoire, il n'est pas intemporel et a toujours été associé à une certaine structuration (religieuse, économique) de la société.
- Depuis ses origines, la prostitution a été majoritairement exercée par des femmes au profit de la gent masculine.

De même, dans la société contemporaine, le phénomène doit être observé à travers le prisme des conditions socioéconomiques et des rapports de genre.

¹ Définition issue du *Trésor de la langue française informatisé*.

Une vitrine mondiale

« On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur. Il existe toujours, mais il ne pèse plus que sur la femme, et il s'appelle prostitution. »

Victor Hugo, *Les Misérables*

Au 21^e siècle, la prostitution a pris une ampleur telle qu'on ne peut la séparer des mécanismes transnationaux, en particulier de ce cadre global qu'est la mondialisation. D'après Richard Poulin, professeur de sociologie à l'Université d'Ottawa, « la mondialisation néolibérale est le facteur dominant aujourd'hui dans l'essor de la

Cette industrie est à la confluence des relations marchandes capitalistes et de l'oppression des femmes ».

prostitution et de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution. » Et d'expliquer : « [La mondialisation] accroît les inégalités sociales et exploite les déséquilibres entre les hommes et les femmes [...]. Elle s'incarne dans une marchandisation des êtres humains et dans le triomphe de la vénalité sexuelle. Cette industrie est à la confluence des relations marchandes capitalistes et de l'oppression des femmes² ».

On estime à 4 millions le nombre de femmes et d'enfants victimes, chaque année, de la traite aux fins de prostitution.

L'industrie de la prostitution, dont la croissance va de pair avec la mondialisation, brasse des sommes colossales (quelques 60 milliards d'euros en 2002). Parallèlement, c'est l'ensemble des industries du sexe – pornographie, clubs, etc. – qui suit une même expansion. La tendance va vers une normalisation du phénomène, sous l'influence de la pensée libérale.

Le tourisme, l'industrie hôtelière en tirent profit, directement ou non. Des pays comme la Thaïlande et les Philippines ont acquis un pouvoir d'attraction, en partie en raison des marchés sexuels qui s'y sont développés.

² POULIN R., « Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », in *Prostitution. La mondialisation incarnée*, « Alternatives Sud », Centre tricontinental, Louvain-la-Neuve, 2005, pp. 7-8.

Dans quelle mesure cette sphère est-elle infiltrée par le crime organisé ? Difficile à dire, évidemment. On ne peut en tout cas nier son influence, en termes de réseaux, de financement, mais aussi dans le « conditionnement » des personnes prostituées pour les prédisposer à... ce qui les attend.³

La loi belge

En Belgique, la prostitution ne constitue pas une infraction au regard de la loi, contrairement au racolage et au proxénétisme, celui-ci pouvant faire l'objet de peines alourdies « lorsqu'il se double d'un moyen de contrainte, que des mineurs sont concernés et que les actes de proxénétisme sont commis dans le cadre de l'activité d'une association de malfaiteurs.⁴ »



La consommation de « services sexuels » ne constitue pas une infraction non plus, sauf dans le cas de relations avec un enfant de moins de 14 ans (même consentant), considérées comme « viols à l'aide de violences ».⁵

Quelques chiffres

S'appuyant sur des rapports de police, Madame Milquet, ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, déclare qu'il y aurait environ 23 000 prostituées en Belgique. « Parmi celles-ci, 80% (soit 18 500 prostituées) seraient victimes de traite et une majorité des autres d'exploitation sexuelle.⁶ »

L'asbl Espace P avance quant à elle le chiffre de 15 000 prostituées sur le territoire national, dont un tiers à Bruxelles.⁷ Tout en pointant du doigt les conditions d'exploitation et l'insalubrité des lieux de travail, l'association souligne qu'« une part importante des

³ POULIN R., *ibid.*, pp. 7-29.

⁴ MAES G., « Prostitution : quel régime légal en Belgique ? » in *La Chronique. Prostitution. Le cul entre deux chaises*, La Ligue des droits de l'homme, Bruxelles, n° 154, 2012, p. 5.

⁵ MAES G., *ibid.*, p. 6.

⁶ <http://www.milquet.belgium.be/fr/confe%CC%81rence-internationale-de-mobilisation-contre-lexploitation-de-la-prostitution-se-remobiliser>, consulté le 29.01.2014.

⁷ <http://www.dhnet.be/actu/societe/15-000-personnes-se-prostituent-en-belgique-51b76592e4b0de6db97b671b>, consulté le 30.01.2014.

travailleurs sexuels prend la décision de travailler dans le commerce du sexe de son plein gré ». Elle relève une « variété de motivations [...] où interviennent tant des considérations économiques et sociales incontournables [...] que des enjeux psychologiques⁸ ».

Être à la rue ou faire le trottoir ?

« *La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à ne pas être soumis à celle d'autrui.* »

Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'inégalité*

5

En dépit de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve la prostituée (forcée ou volontaire), certains documents décrivent la multiplicité des rôles joués par celle-ci : **outre l'ébat sexuel, elle apporte une forme d'attention, de tendresse même diront certains...** On se doute que l'impact de la « passe » – quand elle n'est pas conditionnée par la violence ou le mépris du client – ne se limite pas au contact physique et déborde dans le champ psychologique. Si cette forme d'« utilité publique » paraît plausible⁹, **peut-on pour autant imaginer qu'une personne nourrisse une vocation en ce sens**, ou ambitionne *a priori* d'en faire son métier ?

Quelles sont les raisons qui poussent une personne – le plus souvent, une femme – à se prostituer ? Peut-on décemment imaginer qu'elle prenne cette décision pour « faire carrière » ? Rappelons-le : la prostitution implique une transaction financière. Ce facteur économique conditionne l'échange, lui donne un cadre commercial. Pour Pierrette Pape, du Lobby européen des femmes, « payer pour un acte sexuel revient à l'imposer, certes pas par la force ou d'autres formes de violence, mais par l'argent, c'est-à-dire par une domination économique.¹⁰ »

⁸ <http://espacep.be/img/ManifesteEspaceP2013.pdf>, consulté le 31.01.2014.

⁹ Par contre, faire croire que la prostitution permet d'endiguer les violences faites aux femmes – et partant, que la diminution de la prostitution aurait des conséquences néfastes sur l'ensemble des rapports de hommes/femmes – ressemble à un dangereux raccourci, pourtant avancé par certains.

¹⁰ PAPE P., *La prostitution est une violence faite aux femmes*, Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, Bruxelles, 2011, p. 7.

La prostitution peut-elle être considérée comme volontaire lorsqu'elle est dictée par le besoin de ressources financières ? Est-elle librement consentie, quand on sait qu'une proportion importante des prostituées provient d'une situation de précarité préalable ?

Entre 2

L'asbl Entre 2 (deux antennes à Bruxelles à et Charleroi), s'efforce de « promouvoir la reconnaissance des personnes prostituées ou ex-prostituées en tant que citoyennes à part entière et de défendre leurs droits aux niveaux juridique, social, de la santé physique et mentale, de l'éducation, des Droits humains. Ce faisant, Entre 2 agit aussi contre toute stigmatisation envers ceux qui exercent la prostitution.¹ » Ce travail recoupe quatre axes : travail de rue, accueil, accompagnement social et suivi médical.

On ne peut que saluer cette implication directe auprès des personnes concernées, ainsi que l'ouverture d'esprit des acteurs de terrain, et réclamer qu'ils soient consultés lorsque des mesures politiques au sujet de la prostitution sont envisagées.

La question du choix suppose celle des alternatives. Or, la structure capitaliste de la société tend à limiter les options, a fortiori pour les femmes, qui sont davantage affectées par les inégalités sociales. Certes, cette précarité – qu'elle soit financière, matérielle ou statutaire – n'est pas la seule cause de la prostitution, mais elle ne peut être occultée pour autant, car elle influence directement le parcours de nombreuses femmes : combien d'immigrées en attente de régularisation, de clandestines, d'étudiantes pauvres ou d'autres femmes en manque de moyens basculent-elles dans la prostitution (le plus souvent, sous l'influence de tiers) ? Difficile à mesurer, mais ces réalités restent indéniables... même si chaque cas recèle ses propres particularités.

Nous verrons au point suivant que la prostitution suppose une exposition accrue au danger. Malgré cela, **elle apparaîtra peut-être, parfois, comme la « moins mauvaise » solution... mais rarement comme une voie d'épanouissement.**

Bien sûr, ces questionnements sont les mêmes pour d'autres professions, connues pour leur pénibilité.

Parfois, elles apparaissent comme les seules possibilités d'emploi ; donc, on les accepte, même si ces activités affectent l'intégrité physique et psychique des personnes concernées. La prostitution n'échappe pas à cette logique. Licite ou non, consentie ou forcée, elle est soumise aux contraintes économiques du monde moderne. D'où cette question, qui reste posée : les prostituées ont-elles vraiment le choix... ou la décision est-elle induite par une multiplicité de facteurs sur lesquels elles n'ont que peu de prise ?

Sous le fard, les larmes

« J'ai cessé d'exister. Je suis devenue une autre avec un autre prénom.

Il faut se laisser soi-même à la porte. »

Fiona¹¹

Sans dresser un inventaire morbide de toutes les violences subies par les prostituées, il est important d'en souligner les multiples formes¹² :

- physiques, y compris sexuelles, perpétrées par les clients ou par les proxénètes ;
- psychiques, entraînés notamment par des rapports répétitifs et non désirés ;
- institutionnelles, par des lois stigmatisant les prostituées ou par l'absence de statut ;
- policières, directement ou par la non-réception de plaintes ;
- sociale, sous forme d'insultes et de préjugés, renforcés par l'image véhiculée par certains médias ;

Ou encore : traite d'êtres humains dans le cadre de parcours migratoires, surexposition aux maladies (sexuellement transmissibles ou causées par l'insalubrité), régime social lacunaire, taux de mortalité surélevé par rapport à d'autres activités...

On ajoutera que **la prostitution est considérée par beaucoup comme une forme intrinsèque de violence**, étant donné sa logique de marchandisation du corps humain et de soumission aux clients. Enfin, certains auteurs établissent un lien entre cette maltraitance et le sexisme prégnant dans la société.

Le client est roi, mais est-il digne de régner ?

Tout rapport commercial évolue en fonction de l'offre et de la demande. Parmi les consommateurs de services sexuels – des hommes pour la plupart¹³ – figurent des personnes de toute origine et de toute classe sociale, clients occasionnels ou habitués, célibataires ou mariés.

¹¹ <http://www.prostitutionetsociete.fr/temoignages/fiona-1-2-le-mec-payé-il-fait-ce>, consulté le 28.01.2014.

¹² PAPE P., *op.cit.*, 19 p.

¹³ Ce que ne contredit pas l'existence d'une prostitution masculine, puisqu'elle répond en partie à une demande homosexuelle.

D'après une enquête sur les clients de la prostitution, la structure patriarcale de la société alimente cette demande. De fait, si la prostitution est parfois présentée comme indispensable, cette vision découle d'une représentation de la sexualité centrée sur le plaisir masculin. Ce qui suppose que l'offre suive... Par ailleurs, il n'est pas rare que le client soit demandeur de pratiques qui ne sont pas sans lien avec l'expansion des produits pornographiques.¹⁴

Quant au consentement de la prostituée, le client s'en préoccupe-t-il ? Se demande-t-il si la prostituée agit librement ou sous l'emprise d'un proxénète ? Si elle est lucide ou droguée ? Et s'il le savait, cela changerait-il ses pratiques de consommateur ? Jusqu'à preuve du contraire, il n'existe aucune filière *équitable* du commerce sexuel.

Un débat dans l'impasse

Réglementer ou abolir ? Même les courants féministes se divisent sur la question. Nous ne viderons pas le débat dans le cadre de cette analyse, mais voici, en résumé, les arguments avancés de part et d'autre¹⁵ :

Thèse abolitionniste : la prostitution est en soi une atteinte aux droits humains	Thèse réglementariste : la prostitution est une réalité sociale
La nature même de l'activité est critiquable : la prostitution constitue en soi une atteinte à la dignité humaine et donc aux droits humains.	Ce sont uniquement les conditions dans lesquelles la prostitution est exercée qui font que cette activité peut être assimilée à une forme contemporaine d'esclavage.
Se prostituer revient à vendre une partie de son corps : le corps humain n'est pas une marchandise. La prostitution ne peut pas être considérée comme un travail normal.	Ce n'est pas le corps humain qui est vendu mais uniquement une prestation de services. La prostitution peut être considérée comme une forme de « travail ».
Une personne ne peut jamais librement choisir de se prostituer : ce sont toujours des considérations économiques, personnelles, culturelles, familiales ou sociales qui déterminent le consentement.	Une personne peut librement décider de se prostituer. Il faut différencier prostitution libre et prostitution forcée. Le droit de chacun à disposer de son corps doit prévaloir.
La personne prostituée est considérée	La personne prostituée ne doit pas être

¹⁴ BARBIER C., « Les clients de la prostitution », *Axelle*, n° 90, 06.2006, p. 24, citant l'ouvrage de LEGARDINIER C. et BOUAMAMA S., *Les clients de la prostitution. L'enquête*, Presses de la renaissance, 2006.

¹⁵ « La prostitution : atteinte à la dignité humaine ou forme de travail ? » in *La Chronique. Prostitution. Le cul entre deux chaises*, La Ligue des droits de l'homme, Bruxelles, n° 154, 2012, p. 22.

<p>comme une victime : elle ne doit pas être poursuivie pénalement. La prostitution doit être combattue : il faut poursuivre les proxénètes, voire les clients.</p>	<p>considérée comme une victime. La personne prostituée ne doit pas être poursuivie pénalement. La prostitution doit être réglementée : il ne faut poursuivre que ceux qui contraignent à la prostitution un/e mineure ou une personne majeure non consentante.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une troisième voie – dite *prohibitionniste* – vise l’interdiction totale de la prostitution, et donc la pénalisation à la fois des proxénètes et des clients, mais aussi des prostituées.

Qu’elles soient victimes contraintes ou professionnelles volontaires, les prostituées doivent avoir voix au chapitre dans ce débat. Dans un cas comme dans l’autre, les témoignages abondent. Les dénis aussi.

Cependant, quelle que soit la manière dont on aborde le problème, on ne peut que s’insurger contre l’exploitation et/ou les violences intolérables subies par de trop nombreuses femmes... et a fortiori par les mineur(e)s !

Si intervention extérieure il doit y avoir, elle doit se faire tant au niveau local, sur le terrain, qu’au niveau global, c’est-à-dire dans les fondations mêmes de la société : son système éducatif, ses valeurs culturelles, sa logique économique.

Pour l’asbl Entre 2, on ne dégagera de solutions réalistes et nuancées qu’en créant une plateforme regroupant tous les acteurs de terrains (politiques, associations, police, magistrats...)¹⁶

Bien que leurs pistes d’action diffèrent, tous les défenseurs des prostituées veulent mettre un terme à la maltraitance dont elles sont victimes. Commençons donc par éviter les expressions douteuses à leur endroit, et souvenons-nous que le plus vieux métier du monde n’était pas exercé par une fille de joie, mais probablement... par une sage-femme.

¹⁶ Communiqué de presse du 17 décembre 2012, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux personnes prostituées.